

LA MEDIATION FAMILIALE À DISTANCE ET INTERNATIONALE

Module avancé pour les médiateurs familiaux ayant développé une expertise en ce domaine

FORMATION OFFERTE PAR L'AIFI EN PARTENARIAT AVEC LE COAMF

8 ET 9 AVRIL 2016

HÔTEL DE L'INSTITUT, MONTRÉAL, QUÉBEC

Le nombre de couples binationaux ou de même nationalité, mais différent du pays au sein duquel vit la famille est de plus en plus important. Enjeux pour la tolérance et le développement des cultures ces situations peuvent devenir particulièrement conflictuelles dans le cadre de séparations parentales et la médiation familiale est un mode particulièrement privilégié de prévention des déplacements illicites d'enfants. Une formation spécifique pour l'acquisition de compétences complémentaires est importante pour les médiateurs familiaux notamment dans les domaines légaux et psychologiques afin d'adapter le cadre de la médiation familiale.

Parmi les modes d'intervention du médiateur familial, c'est dans ce contexte binational que s'est développée la médiation à distance. Par ailleurs, aujourd'hui la mobilité professionnelle tend à se développer et les familles s'installent, parfois, loin de leur région d'origine. Lors des séparations/des divorces il n'est pas rare que l'un des deux conjoints souhaite revenir vers « sa région », « sa famille ».

La distance géographique peut, alors, devenir un frein pour l'accès à la médiation familiale. Depuis quelques années, ce constat amène à développer des modalités de travail à distance et à utiliser des outils adaptés à ce travail à distance : vidéo-conférence, conférence téléphonique, travail en ligne... Toutes ces technologies modifient notre mode d'intervention et ne sont pas sans poser de questions quant à l'éthique, les principes déontologiques. Cela nécessite, aussi, un apprentissage technique de l'utilisation de ces matériels et l'expérimentation de leur impact dans l'espace de médiation.

Le temps de la médiation, la programmation des rendez-vous, le rythme de travail se trouvent bouleversés par les contraintes de l'éloignement géographique. Ces temps de travail en présence et à distance peuvent aussi se combiner au sein d'une même médiation.

Nous proposons, lors de cette session d'approfondir le cadre légal de la médiation familiale internationale ainsi que les stratégies et techniques propres à la médiation à distance. La formation se fera sous la forme d'apports théoriques et de mises en situation à partir de cas pris en charge par les participants qui les soumettront au questionnement du groupe afin d'en repérer les aspects facilitateurs de la médiation à distance et internationale, mais aussi les limites ou difficultés rencontrées.

Les formateurs :

Jocelyne DAHAN: Médiatrice familiale, formatrice, Auteur de plusieurs ouvrages sur la médiation familiale. Coformatrice de la première formation sur la médiation familiale internationale en Europe.

Caroline HARNOIS: Avocate au cabinet Lavery, équipe de droit de la famille, des personnes et des successions, antérieurement collaboratrice juridique à la Conférence de La Haye de droit international privé

Marc Juston, Président de tribunal honoraire, France, membre du GEMME (Groupement européen des magistrats pour la médiation) ; il interviendra le samedi matin pour donner son avis, en qualité de magistrat, quant à la place de la médiation dans les affaires internationales et de déplacement illicite d'enfant (avantages, limites et écueils).